

Procès-verbal de la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Roch, tenue le 27 janvier 2022, à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES

M^{me} Frédérique Lavoie Présidente (2023)

M. Louis-H. Campagna Secrétaire coopté (2022)

M. Philipe Morissette Trésorier (2022)

M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix Administrateur (2022)

M^{me} Florence Boucher Cossette Administratrice (2023)

Alex Tremblay Administrateur.trice coopté.e (2022)

M. Jean-Baptiste Coubès Administrateur coopté (2022)

ABSENCES

Mme Alexandra GargaunAdministratrice (2022)M. Martin CharestAdministrateur (2023)M. Napoléon WooAdministrateur (2023)

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance Conseiller municipal, district

Saint-Roch–Saint-Sauveur (membre non-votant)

M^{me} Marine Sériès Organisatrice communautaire, CIUSSS de la

Capitale-Nationale (CIUSSS-CN)

M. Daniel Leclerc Conseiller en consultations publiques, Ville de

Québec

M^{me} Jocelyne Séguin Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

22-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 06
22-01-03	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	19 h 07
22-01-04	Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2021	19 h 08
22-01-05	Trésorerie	19 h 10
22-01-06	Fonctionnement du conseil de quartier	19 h 15
22-01-07	Comité de bon voisinage – suivi	19 h 25
22-01-08	Révision de la norme nickel	20 h
22-01-09	Laboratoire citoyen	20 h 15
22-01-10	Printemps Saint-Roch	20 h 25
22-01-11	Point d'information du conseiller municipal	20 h 30
22-01-12	Questions et commentaires du public	20 h 45
22-01-13	Mention des correspondances et représentations passées	21 h
22-01-14	Varia	21 h 05
22-01-15	Levée de l'assemblée	21 h 10

PROCÈS-VERBAL

22-01-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 05. Il y a quorum.

22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout des points Laboratoire citoyen et Printemps Saint-Roch.

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-01-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Trois membres du conseil d'administration sont absents. M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix arrive avec quelques minutes de retard.

22-01-04 Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2021

Dans la liste des présences, lire « Alex Tremblay ». L'utilisation de l'écriture épicène est demandée pour désigner l'administrateur.trice Alex Tremblay.

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philipe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 25 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

22-01-05 Trésorerie

M. Morissette indique que le solde du compte au 31 décembre 2021 est de 1 124,89 \$. Le chèque de 1 300 \$ reçu de la Ville de Québec pour le budget de fonctionnement 2022 n'est pas inclus dans ce montant.

Avec l'assentiment des membres du conseil d'administration, M. Morissette fera l'inscription du conseil au dépôt direct auprès de la Ville.

RÉSOLUTION CA22-01-01

Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Philipe Morissette, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 27 janvier 2022 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-01-02

Concernant un paiement pour la location d'un local.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Philipe Morissette, DÛMENT APPUYÉ PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU DE d'émettre un chèque de 59,99 \$ au Centre communautaire Jacques-Cartier pour la location d'un local pour la tenue de la rencontre de travail des administrateurs du 18 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

22-01-06 Fonctionnement du conseil de quartier

M. Campagna pose la question, à savoir, s'il y a lieu d'hausser le tarif par soirée payé pour la rédaction des procès-verbaux, par exemple, à 110\$ par soirée. Il signale l'inflation en hausse et qui avoisine maintenant les 5%, ainsi que les difficultés de mémoire récente – il y a moins d'un an encore – à retenir les services d'une personne compétente pour le secrétariat de rédaction. En réponse à une question concernant les comparables, M. Daniel Leclerc précise que le tarif actuel de 105\$ par soirée compte parmi les plus élevés qui sont payés par les conseils de quartier à Québec. Les administrateurs conviennent du statu quo pour le moment, mais avec une intention de revisiter cette question au cours des prochains mois, considérant notamment de ce que feront les autres conseils de quartier.

RÉSOLUTION CA22-01-03

Concernant le tarif 2022 pour la rédaction d'un procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Saint-Roch recourt au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 105 \$ par soirée.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-01-04

Concernant la date et le lieu de l'assemblée annuelle 2022.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philipe Morissette, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier fixe la date de l'assemblée annuelle au 28 avril 2022, de préférence en mode présentiel, ou autrement, en mode virtuel selon les directives sanitaires du moment.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-01-05

Concernant la recommandation d'un président d'élection à l'assemblée générale annuelle.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recommande à l'assemblée M. Daniel Leclerc comme président d'élection pour l'assemblée annuelle 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-01-06

Concernant la mise à jour du Registraire des entreprises pour l'année 2022.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier autorise M. Daniel Leclerc à remplir et transmettre, au nom du conseil d'administration, pour l'année 2022, la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

22-01-07 Comité de bon voisinage - suivi

M^{me} Sériès est invitée à faire un suivi du comité de bon voisinage.

Depuis la dernière assemblée, il y a eu des rencontres d'information avec des gens qui résident ou qui travaillent dans le secteur, ainsi que les représentants de places d'affaires. La première rencontre formelle du comité de bon voisinage a eu lieu le 13 janvier 2022. Le comité est coanimé par le CIUSSS-CN et par la Ville de Québec. Les comptes-rendus des rencontres seront rendus publics prochainement.

L'objectif de la première rencontre était de mettre en contact les représentants de la communauté avec les responsables du CIUSSS-CN et de la Ville de Québec, soit M. Frédéric Keck, adjoint à la direction Santé mentale et dépendances ainsi que M^{me} Marie-Pierre Boucher, conseillère responsable au développement social et communautaire et M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur.

L'essentiel de la rencontre, qui regroupait 15 personnes sont 6 personnes ressources, a consisté à répondre aux guestions de l'assistance et à examiner les

rôles, les leviers et les limites de chacun.

Un échéancier a été fixé et la prochaine rencontre aura lieu dans moins de deux semaines pour discuter de la sécurité des interventions du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), du CIUSSS-CN et des organismes dans le secteur. Une autre rencontre pourrait avoir lieu à la mi-février concernant l'aménagement du Carré Lépine.

Alex Tremblay s'interroge sur l'ouverture du comité puisque les personnes qui fréquentent Lauberivière n'y sont pas représentées. M^{me} Sériès mentionne que la préoccupation est tout à fait présente et qu'une réflexion est en cours pour déterminer comment ces personnes pourront être intégrées, ou bien directement, ou bien indirectement, par exemple, par le truchement des organismes ou des pairs aidants.

M^{me} Sériès laisse ses coordonnées pour ceux et celles qui souhaiteraient assister aux rencontres du comité de bon voisinage. M^{me} Lavoie se réjouit de la mise sur pied du comité. Elle se demande s'il serait pertinent d'avoir un bref suivi des rencontres du comité aux assemblées du conseil. M^{me} Sériès est ouverte à toute fréquence souhaitée par le conseil. Il y aura assurément de la matière pour un suivi à la prochaine assemblée publique du c.a. du conseil de quartier en février prochain.

22-01-08 Révision de la norme nickel

M^{me} Lavoie ne croit pas nécessaire de faire un retour sur la situation parce que la <u>Table citoyenne Littoral Est</u> a fait un gros travail de vulgarisation sur le sujet et que les présidences de plusieurs conseils de quartier dont celui de Saint-Roch ont fait front commun contre la hausse des seuils d'émission comme l'ont rapporté différents médias (<u>Radio-Canada</u>, <u>Le Soleil</u>, <u>Carrefour de Québec</u>).

Elle soumet une proposition de résolution afin que le conseil de quartier puisse exprimer formellement sa position en défaveur de l'allégement de la norme nickel que propose le gouvernement du Québec. M. Leclerc rappelle à cet effet que la consultation publique sur la modification au Règlement sur l'assainissement de l'air se termine le 20 février prochain donc avant la prochaine assemblée qui est prévue le 24.

M. Louis-H. Campagna exprime une réserve, soit son malaise par rapport à la sortie publique du conseil de quartier de Saint-Roch dans les médias. Non pas qu'il soit contre la position adoptée, mais il rappelle que les décisions du conseil de quartier doivent être prises en public lors d'assemblées délibérantes, tel que le précise l'article 97 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier. Il ajoute que ce processus transparent de prise de décision a aussi pour fonction l'éducation du public quant aux enjeux qui le concerne. Il pense qu'il aurait été possible de respecter l'esprit et la lettre du règlement tout en rencontrant un échéancier serré. Il préférerait à l'avenir que le conseil de quartier respecte ses propres règles de fonctionnement afin que l'institution conserve sa crédibilité. Il rappelle qu'un conseil de quartier n'est pas un comité citoyen. Pour une question de principe, portant sur la forme et non pas sur le fond, il entend voter contre la proposition et prévoit faire inscrire sa dissidence au procès-verbal.

M^{me} Lavoie rappelle que la réduction de la pollution de l'air figure dans le <u>plan</u> <u>d'action 2020-2022</u> ainsi que dans les <u>priorités 2022</u> du conseil de quartier. Elle ajoute qu'il y avait une fenêtre d'opportunité sur un enjeu d'actualités et qu'à titre de présidente, elle a engagé le conseil de quartier même si le conseil d'administration n'avait pas encore pris de position formelle. Elle suggère une résolution très simple ce soir et des discussions en groupe de travail pour une résolution ou une représentation plus étoffée du conseil de quartier sur la consultation publique du ministère de l'Environnement.

M. Morissette suggère de prendre connaissance de la résolution et de s'attarder pour le moment sur le nickel plutôt que sur l'ensemble des polluants. Après lecture de la résolution, il propose un **amendement** recommandant plus spécifiquement à la Ville de Québec de prendre une position similaire à celle du conseil de quartier. Cet amendement est appuyé par Alex Tremblay. L'amendement est adopté à la majorité, avec une abstention.

RÉSOLUTION CA22-01-07

Concernant la position du conseil de quartier de Saint-Roch en défaveur de l'allégement des normes d'émissions de nickel au Québec.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter par cinq fois la norme actuelle journalière de nickel dans l'air ambiant, la faisant passer de 14 ng/m³ à 70 ng/m³;

CONSIDÉRANT QUE les normes d'émissions de nickel ont été révisées en 2013 à la suite d'une mobilisation citoyenne en lien avec le dossier de la poussière rouge;

CONSIDÉRANT QUE le nickel est reconnu par l'OMS comme un polluant cancérigène ;

CONSIDÉRANT QUE l'air dans la Basse-Ville de Québec contient déjà des concentrations de nickel plus élevées qu'ailleurs, et que celles-ci se mélangent à la présence d'autres contaminants atmosphériques dont l'effet combiné sur la santé est peu connu et peu étudié ;

CONSIDÉRANT que l'OMS a établi une valeur guide annuelle de 2,5 ng/m³ associée à une chance sur 1 000 000 de développer un cancer du poumon, seuil à partir duquel une intervention de la Santé publique est souvent jugée nécessaire (MEMS, 2019) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) a constaté que les concentrations de nickel dans l'air dépassent, à certains moments dans l'année, les seuils maximums établis, et que ces dépassements n'amènent pas de conséguences pour les entreprises concernées ;

CONSIDÉRANT QUE les motifs invoqués pour justifier l'allègement réglementaire sont uniquement de nature économique et ne tiennent pas compte des particularités et des données spécifiques à la Basse-Ville de Québec ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch SE POSITIONNE EN DÉFAVEUR de la modification réglementaire

visant à alléger les normes d'émissions de nickel au Québec et RECOMMANDE que le principe de précaution soit mis en application quant à la norme sur le nickel dans l'air et que le gouvernement du Québec abandonne sa proposition de règlement afin d'éviter un effet négatif important sur la santé des résident.es de Saint-Roch et de la Basse-Ville de Québec. Le conseil de quartier RECOMMANDE ÉGALEMENT à la Ville de Québec d'adopter une position au même effet et de communiquer son opposition à la modification réglementaire au gouvernement du Québec.

M. Louis-H. Campagna demande le vote.

Le vote est pris à main levée : 6 en faveur de la résolution, 1 contre.

Adoptée à la majorité.

M. Louis-H. Campagnal demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal. Il est de tout cœur avec les membres quant au fond de la résolution, mais il s'objecte par respect pour l'institution quant à la forme (article 97 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier).

22-01-09 Laboratoire citoyen

M. Ricky Ng-Adam, qui représente Drave Développement (obnl), est invité à se présenter et à décrire son projet de <u>Laboratoire citoyen sur la qualité de vie à Québec</u>.

Après quelques années passées à l'étranger, M. Ng-Adam est revenu s'établir à Québec en 2020. Il s'installe d'abord dans le Vieux-Québec puis dans le quartier Saint-Roch. Il est entrepreneur en développement logiciel.

En décembre 2021, en partenariat avec M. Patrick Hayes, professeur en chimie analytique et atmosphérique à l'Université de Montréal, M. Ng-Adam obtient une bourse de 15 000 \$ du fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre du Programme Engagement Citoyen pour démarrer un projet de sciences participatives mettant les citoyen.nes au cœur de la démarche scientifique. Les thèmes abordés comprennent : i) la pollution de l'air ; ii) la pollution sonore ; iii) la mobilité intelligente et iv) l'agriculture urbaine. Une autre bourse de 30 000 \$ pourrait être obtenue du FRQ pour réaliser le projet comme tel.

Le premier sujet de recherche du projet de Laboratoire citoyen concerne donc la qualité de l'air. L'objectif sera de comparer la performance de différents senseurs à bas coût (de 300 à 500 \$) et d'évaluer leur capacité à être utilisés et déployés à grande échelle pour mesurer la qualité de l'air en milieu urbain. Outre les senseurs, des stations météorologiques seraient installées pour fournir des données complémentaires. Ces stations sont un peu plus coûteuses (environ 700 \$). Ces coûts sont nettement inférieurs à ceux des stations professionnelles. Les citoyens hébergeant les stations seraient chargés de les opérer. Outre les coûts d'achat, le projet nécessitera des frais d'entretien, d'électricité et de connexion internet.

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) du ministère de l'Environnement dispose actuellement de 7 stations de surveillance dans la Ville

de Québec, dont une seule au Centre-Ville, au 600, rue des Sables dans le Vieux-Limoilou.

L'ajout d'autres senseurs permettrait une meilleure appréciation de la qualité de l'air en tenant compte de multiples facteurs comme les variations météorologiques et topographiques. Une station du Laboratoire citoyen pourrait être installée à proximité de celle du RSQA afin de pouvoir comparer les résultats.

La prochaine étape du projet serait de participer au concours du <u>programme de</u> <u>soutien aux projets techno sociaux innovants</u> du fonds de soutien à la recherche (FSR) du fédéral.

M. Ng-Adam invite les personnes intéressées par le projet à le contacter via les pages <u>Facebook</u> et <u>Linkedin</u> du Laboratoire citoyen. Des événements seront organisés prochainement à la Console, 830, rue Saint-Joseph est, suite 500.

M. Campagna voudrait connaître la nature de la personne morale qui supporte ce projet. M. Ng-Adam indique que l'organisme sans but lucratif <u>Drave</u> <u>Développement</u> a accepté d'héberger le projet et ses données jusqu'à ce que le projet acquiert son indépendance. M. Campagna ajoute qu'il trouve le projet intéressant et qu'il lui ferait plaisir de collaborer. M. Éric Boulay, d.g. de Lauberivière, propose le toit de cet édifice pour l'implantation d'une station.

Alex Tremblay demande ce qui est attendu du conseil de quartier. M. Ng-Adam aurait souhaité un appui financier mais, à défaut de cette option, un appui moral serait apprécié pour aider à obtenir des fonds.

Étant donné que le projet est compatible avec le <u>plan d'action 2020-2022</u>, notamment les actions 1.3, 3.5 et 4.9, M. Campagna propose que le conseil de quartier donne son appui moral au projet et qu'il envisage ultérieurement la possibilité de contribuer financièrement par le biais d'un projet d'initiative.

RÉSOLUTION CA22-01-08

Concernant un appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de Laboratoire citoyen de qualité de vie – qualité de l'air hyperlocale.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch appuie le projet de Laboratoire citoyen de qualité de vie – qualité de l'air hyperlocale, tel que présenté par le représentant de Drave Développement (obnl).

Adoptée à l'unanimité.

M^{me} Frédérique Lavoie remercie M. Ng-Adam et l'invite à rédiger la lettre d'appui et à la soumettre à la présidente pour approbation et signature.

22-01-10 Printemps Saint-Roch

M. Alex Tremblay-Lamarche, historien et président de la Société historique de Québec (SHQ) ainsi que M^{me} Emmy Bois, coordonnatrice, sont invités à présenter le projet Printemps Saint-Roch.

Depuis 2019, la SHQ est intéressée à faire connaître l'histoire et le patrimoine des différents quartiers de Québec. L'organisme a débuté cette initiative en 2019 avec le <u>Printemps Saint-Sacrement</u>. Elle poursuit en 2021 avec le <u>Printemps Saint-Jean-Baptiste</u> virtuel. Chacun des printemps a été organisé conjointement avec les conseils de quartier et a été souligné par une publication spécifique de la revue <u>Québecensia</u>.

Cette année, la SHQ est très intéressée à poursuivre sur sa lancée en organisant un Printemps Saint-Roch qui se tiendrait du 20 mars au 20 juin 2022.

M^{me} Bois énumère différentes activités qui seront organisées : conférences, visites thématiques, publications dans les médias et dans la revue Québecensia, photo reportages, quiz, concours pour adultes et pour enfants, activités littéraires, émissions de radio.

La SHQ souhaite un appui financier du conseil de quartier ainsi que sa collaboration afin que l'activité reflète les couleurs du quartier. Implication citoyenne, dynamisation du milieu culturel, sensibilisation aux enjeux patrimoniaux sont au cœur de ce projet.

M. Campagna trouve le projet intéressant et remarque qu'aucun item du <u>plan</u> <u>d'action 2020-2022</u> ne s'intéresse à l'aspect culturel ou patrimonial du quartier. Il faudrait y remédier pour la prochaine mouture. Une réflexion est à faire concernant l'appui financier mais selon lui le conseil peut très certainement accorder son appui moral au projet dès maintenant.

M^{me} Lemieux de la Table de quartier <u>Engrenage Saint-Roch</u> se dit très intéressée à rencontrer la SHQ pour discuter de leur projet et les orienter vers les ressources du quartier.

M^{me} Lavoie remercie M. Tremblay-Lamarche et M^{me} Bois de leur présentation. Ayant œuvré à Action Patrimoine, elle est très intéressée par un Printemps Saint-Roch qui pourrait très certainement mettre en valeur le quartier Saint-Roch et souligner de manière toute spéciale les 25 ans du conseil de quartier. C'est donc une excellente opportunité de célébration citoyenne printanière.

M. Tremblay-Lamarche ajoute qu'il a déjà sept ou huit articles en préparation sur différents aspects du quartier, et qu'un article sur les 25 ans du conseil de quartier serait fort pertinent. D'autres suggestions seraient également appréciées.

M^{me} Plourde se montre aussi très intéressée et souligne qu'un événement pourrait se dérouler dans le <u>nouveau parc du quartier au coin des rues du Parvis et de la Salle</u>. M. Campagna résume un premier portrait des partenaires pour une célébration des 25 ans du conseil de quartier de Saint-Roch en lien avec le projet en objet : CQSR (gouvernance, appui politique et possible financement d'initiative) ; SHQ (expertise historique et programmatique), Engrenage Saint-Roch (vision de mixité du projet), Ville de Québec (financement spécial).

RÉSOLUTION CA22-01-09

Concernant la participation du conseil de quartier de Saint-Roch à un partenariat aux fins de l'organisation du Printemps Saint-Roch.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch CRÉE un comité partenaire avec la Société historique de Québec, la Table Engrenage Saint-Roch et d'autres partenaires tels que requis et souhaités dans le but d'organiser un Printemps Saint-Roch pour faire valoir l'histoire et le patrimoine du quartier et souligner les 25 ans du conseil de quartier de Saint-Roch et DEMANDE un budget spécial en ce sens à la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité.

22-01-11 Point d'information du conseiller municipal

M. Pierre-Luc Lachance est très heureux de voir l'histoire prendre le devant de la scène dans Saint-Roch, un des quartiers fondateurs de la Ville de Québec. Sans s'engager officiellement, il mentionne qu'il existe un programme à la Ville de Québec pour souligner des événements significatifs d'organismes reconnus. Le conseil de quartier de Saint-Roch pourrait éventuellement être admissible à ce programme sinon, il pourrait toujours avoir recours à un budget d'initiative.

<u>Côte Badelard</u> – Après 18 mois d'attente, un panneau d'arrêt a finalement été installé au bas de la côte Badelard, à l'angle de la rue d'Arago Est, afin d'aider à ralentir la circulation.

Rues de Xi'an et Monseigneur-Gauvreau – En suivi de la précédente assemblée, M. Lachance indique que treize cases de stationnement seront conservées sur la rue de Xi'An. Les travaux relatifs au trottoir de la rue Monseigneur-Gauvreau seront finalisés au printemps.

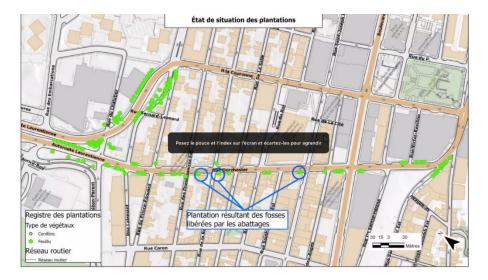
<u>Accès aux toilettes, place Jacques-Cartier</u> – L'accès aux toilettes publiques n'étant pas du côté de la rue, une demande a été faite afin que la rampe d'accès soit toujours déneigée.

<u>Guide des espaces chaleur</u> – Le répertoire du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) a été mis à jour pour l'hiver 2021-2022. Il a été transmis aux membres en format PDF. Une distribution plus large sera faite prochainement. Le Guide s'avère très utile pour diriger les personnes vulnérables vers les ressources disponibles pour être au chaud toute la journée.

<u>Le Local</u> – Pour faire suite au dernier procès-verbal et répondre aux questions d'Alex Tremblay à ce sujet, M. Lachance mentionne que des rencontres ont eu lieu et que des professionnels de la Ville y ont assisté. La Ville apporte son soutien afin que les exigences des assurances et de la Fabrique soient rencontrées, mais à défaut, un plan B sera mis de l'avant. Alex Tremblay rappelle que le bail se termine le 31 janvier et que la situation est anxiogène autant pour les usagers que pour le milieu. L'existence d'un plan B est rassurant à cet égard.

<u>Travaux sur Dorchester</u> – Le plan de plantations d'arbres sur la rue Dorchester attendu depuis mai dernier est maintenant disponible. 123 nouveaux arbres seront plantés. Vingt-quatre (24) des arbres actuels ont dû être abattus au cours

des travaux et trois (3) autres le seront sous peu.



<u>Dépôt de matériaux</u> – Le site de dépôt de matériaux situé près de la rue des Embarcations ne sera pas utilisé pour les travaux à venir en 2022. Les équipements et matériaux qui y sont entreposés seront retirés. D'autres travaux auront encore lieu dans ce secteur pour déplacer et refaire à neuf les réseaux techniques urbains (aqueduc, égout et électricité). Des basses fréquences seront utilisées pour réduire les bruits de recul des camions. Ces travaux devraient débuter au printemps. Dès la mi-février toutefois, il y aura des travaux mineurs d'extraction et de carottage des sols.

Questions et commentaires

<u>Secteur des Berges</u> – M^{me} Boucher Cossette rappelle que le Domaine des Berges, rue du Chalutier, n'a toujours pas eu de retour de la part du Bureau de projet du tramway concernant les plans de la Ville pour le stationnement. Le Domaine tient à conserver ses cases de stationnement mais il n'a pas encore eu l'occasion de s'exprimer concernant l'abattage des arbres et le repositionnement du stationnement.

M. Morissette demande quelles sont les orientations concernant l'abattage des arbres près de l'école des Berges et de la Marina Saint-Roch. M. Lachance répond que le projet est encore en réévaluation.

M^{me} Plourde voudrait savoir s'il y a d'autres plantations prévues dans Saint-Roch autres que celles reliées aux travaux sur la rue Dorchester. M. Lachance mentionne qu'il y aura d'autres plantations notamment pour remplacer les arbres abattus à cause de l'agrile du frêne, mais il n'a pas de plan sous la main.

M. Beaudoin-Lacroix mentionne que les plans soumis par le conseil d'administration du jardin communautaire Saint-Roch afin qu'il n'y ait aucune perte de cases de stationnement ou de lots de jardinage dans ce secteur n'ont pas été retenus par la Ville. Il voudrait savoir quelle est la position de la Ville par rapport au jardin. M. Lachance le rassure à l'effet que la Ville se préoccupe du jardin. Il a lui-même rencontré le conseil d'administration du jardin au début de

janvier pour discuter de la problématique. La Ville est encore à la recherche de solutions pour ne pas coincer le jardin entre deux zones de stationnement et pour permettre au jardin de poursuivre sa mission. M. Lachance ajoute que la copropriété attenante au jardin semble disposer à réduire le nombre de cases de stationnement qui lui sont réservées, mais il n'y a pas encore eu d'entente formelle à cet effet.

M^{me} Plourde soulève un problème de fond dans ce dossier entre les biens communautaires (le jardin, les arbres, les espaces verts) et les biens privés (des cases stationnement). Le statut juridique des uns et des autres n'est pas le même et il ne faudrait pas pour autant perdre de vue l'aspect communautaire. Elle souhaiterait que le Bureau de projet du tramway réunisse les personnes impliquées afin de bien faire le tour des enjeux et de trouver des solutions communes.

M. Campagna rappelle que dans un <u>communiqué</u> émis récemment, la Ville a signifié son intention de prendre davantage appui sur les conseils de quartier comme levier pour faire participer les citoyens. Il se demande comment la Ville procédera à cet effet. M. Lachance signale que cette position a été prise dans le cadre du projet de tramway et que c'est M^{me} Mercier-Larouche qui est responsable de ce dossier et qui pilotera les interactions citoyennes. Il suggère de communiquer avec elle pour toute question se rattachant au tramway, comme la protection des arbres dans le secteur des Berges.

Compte tenu de l'heure tardive, M^{me} Lavoie suggère de revenir à la prochaine assemblée ou de former un groupe de travail pour discuter de la question des arbres.

<u>Carré Lépine</u> – Alex Tremblay demande s'il y aura une consultation sur les aménagements du Carré Lépine notamment sur les sanitaires. M. Lachance mentionne qu'une consultation a déjà été faite à l'automne concernant les sanitaires et qu'une présentation des plans finaux est à venir. M. Campagna signale que le sujet de l'aménagement du Carré Lépine sera traité à la troisième rencontre du comité de bon voisinage, prévue pour la mi-février.

M. Lachance rappelle que l'emplacement a été choisi pour y installer des sanitaires à cause de sa proximité avec le lien piétonnier de l'escalier Lépine et avec les pistes cyclables. Les plans seront présentés au conseil de quartier lorsqu'ils seront disponibles.

<u>Comité plénier</u> – Alex Tremblay demande s'il y aura en février un comité plénier sur les interventions policières. M. Lachance répond que les deux seuls comités pléniers prévus à sa connaissance sont ceux qui portent sur le nickel et sur le tramway. Il s'assure que c'est bien le cas.

22-01-12 Questions et commentaires du public

Deux citoyennes résidentes de la rue Saint-François-Est mentionnent qu'elles ont fait une cinquantaines d'interventions auprès des responsables de la Coopérative de solidarité Notre-Dame de Jacques-Cartier (La Nef), de la Société Saint-Vincent-de-Paul et de Portage afin de réduire l'achalandage sur la portion de la rue Saint-François Est adjacente à La Nef, entre les rues Caron et Sainte-Anselme.

Elles comprennent le rôle de ces organismes et leur utilité dans le quartier, mais elles déplorent que les portes de La Nef qui donnent sur la rue Saint-François Est et qui devaient servir en cas d'urgence seulement sont devenues des portes d'entrée et sortie régulières ce qui leur cause bien des désagréments. Les usagers de l'édifice entrent et sortent par la rue Saint-François Est, prennent leur pause, vont et viennent, s'attroupent pour fumer ou pour jaser, à toute heure du jour et du soir, 7 jours sur 7. Les gens se stationnent également sur la rue Saint-François Est alors que c'est interdit.

Le problème s'atténue après les avertissements que font les organismes auprès de leurs clientèles mais il reprend dès que la pression se relâche. La rue Saint-François Est à cet endroit est résidentielle. Il faudrait que les entrées-sorties se fassent par les portes qui donnent sur la rue Saint-Joseph Est qui, elle, est commerciale.

M. Lachance indique qu'il va sensibiliser la direction de La Nef quant au bon voisinage, mais il ne voit pas de moyens réglementaires pour appuyer cette démarche. Il rappelle qu'on peut signaler le stationnement interdit au 311.

22-01-13 Mention des correspondances et représentations passées

Rencontres

- 2021.11.29 : Rencontres de la table mobilité des quartiers centraux (M^{me} Lavoie, M. Campagna)
- 2021.12.15 : Séance d'information comité de bon voisinage.
- 2022.01.13 : Assemblée publique nickel de la table citoyenne Littoral Est (M^{me} Lavoie, M. Campagna).
- 2022.01.17 : Rencontre avec le Service de police de la Ville de Québec.
- 2022.01.21 : Sortie média concernant le dossier nickel (M^{me} Lavoie).
- 2022.01.24 : Rencontres de la table mobilité des quartiers centraux (M^{me} Lavoie, M. Campagna).

Correspondances reçues

- Accès Transports Viables (ATV) Projet Concertation et mobilisation sur les enjeux de sécurité piétonne dans la Capitale-Nationale. Demande d'appui du conseil de quartier à ce projet, avant le 31 janvier 2022. M^{me} Lavoie fait lecture du courriel reçu. Vu l'heure tardive, le sujet est remis à une prochaine assemblée.
- 2022.01.25 : Ville de Québec, Séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale le 17 février 2022.
- 2022.01.26 : M. Daniel Leclerc, Répertoire des espaces de chaleur de la Capitale-Nationale.

- 2022.01.26 : Ville de Québec, Tramway | Activités de bon voisinage une présence accrue dans les conseils de quartier.
- 2022.01.27 : Ville de Québec, Rappel : Formation Initiation à l'urbanisme le jeudi 3 février 2022.

22-01-14 Varia

s.o.

22-01-15 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 21 h 45. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le jeudi 24 février 2022.